

Note d'information relative à l'offre de part de catégorie B de la coopérative Médor.

Le présent document a été établi par la Société Coopérative Médor.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date d 29 novembre 2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>Médor est financé quasi exclusivement par ses lecteurs et les apports en capital. Chaque édition du magazine papier est tirée à 9.000 exemplaires. Qui vont à 3.650 abonnés et environ à 3.250 lecteurs en librairie.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le risque principal est de ne pas réaliser le nombre de ventes d'abonnements prévu. Le projet implique, pour aboutir au break-even d'arriver à 4.200 pour les abonnements fin 2026. <p><u>Certaines balises ont été posées pour pouvoir diminuer ce risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- par prudence, le plan financier ne s'appuie ni sur une augmentation des ventes en librairie ni sur l'augmentation de la valeur de l'espace média.- Jusqu'à présent l'abonnement était souscrit sous forme annuelle. L'idée est de travailler à partir de 2025 sur une formule de domiciliation dans le but de fidéliser les lecteurs. <p>- Un autre risque est l'accessibilité de l'abonnement en raison du prix qui peut paraître élevé. Ce risque est cependant mitigé par un tarif spécial pour les bas revenus et un tarif pour des abonnements multiples (offre « autobus » prix entreprises).</p> <p>- Un autre risque est que le prix, la diffusion et la communication ne soit pas conforme aux pratiques du marché. Pour pallier à ce risque, Médor a été accompagné par Coopcity dans le cadre du programme INNOVATE afin d'optimiser les processus de communication et de diffusion.</p> <p>- Enfin, un dernier risque existe de ne pas atteindre le nombre de vente en librairies vu notamment la fragilité croissante de ce secteur. Ce risque est compensé par une veille constante de nouveaux points de vente autres</p>
--	---

	<p>que libraires (magasins bios, magasins éthiques, ..) et par une augmentation du prix à la pièce (pour la première fois depuis 10 ans). Une campagne de communication est de visibilité est en cours de préparation et est prévu pour l'hiver 2023-2024.</p>
--	---

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Médor est reconnu pour une durée de trois ans comme périodique non commercial et à ce titre recevra une subvention de plus de 85.000€ par an. Le risque de ne pas recevoir la subvention existe à partir de 2027. Ce risque est limité par les compétences internes et les procédures mises en place pour récolter les données nécessaires au montage du dossier.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>L'originalité de la gouvernance faisant la part belle à la participation peut paraître risquée. Ce risque est toutefois limité par des processus internes qui évitent une dilution de la prise de décision.</p> <p><u>L'AG est composée</u> de deux chambres qui ont chacune un rôle bien défini. D'une part ± 1700 coopérateurs. Ils votent le budget et les comptes et participent aux grandes décisions de l'entreprise. Trois de leurs représentants siègent au CA, pour un mandat de trois ans, une fois renouvelable. D'autre part 15 « Médoriens », les travailleurs au quotidien de l'entreprise. Ils sont garants de la mission et des valeurs de l'entreprise. Ils se réunissent au moins deux fois par an afin de réfléchir au développement du magazine et de la coopérative. Quatre de leurs représentants siègent au CA dans l'entreprise.</p> <p><u>Le CA est donc composé</u> de 3 représentants des coopérateurs et de 4 Médoriens. Ils traduisent en stratégie les grandes options prises par les fondateurs. Ils mettent notamment en place les scénarii budgétaires et n'interviennent pas dans le contenu éditorial. Les personnes siégeant au sein du CA possèdent des compétences diverses : financières, stratégies, marketing et e-marketing, gouvernance, ...</p> <p>L'équipe des permanents est actuellement composée d'une directrice et d'une responsable communication et diffusion et d'un responsable communauté. Ils assurent la gestion quotidienne de l'entreprise. La direction peut prendre seule toutes les décisions ayant des conséquences de maximum un an sur l'entreprise (contrat de travail, convention, etc.) et de max. 35.000€.</p>

Enfin, en parallèle à cette chaîne de décision, il existe l'équipe de rédaction. Les 5pilotes (rédacteurs en chef à tour de rôle), tous journalistes et fondateurs, se réunissent régulièrement et établissent le contenu et les thématiques abordées pour chaque magazine. A chaque changement de période, uen réunion est organisée avec l'ensemble de l'équipe afin de s'assurer de la bonne transmission de l'information. Ceux-ci s'entourent d'une équipe de collaborateurs freelances qui varie. C'est ce noyau qui définit principalement l'identité et la ligne éditoriale de Médor.

Un autre risque est le départ d'une personne à responsabilité clé. Cependant, ce risque est mitigé par le tour de rôle des pilotes (rédacteurs en chefs à tour de rôle). Si la déléguée à la gestion journalière désire quitter la structure, une continuité au niveau des documents est mise en place ainsi qu'un stockage des informations afin que les membres de l'organisation y aient accès. Les documents purement administratifs sont également disponibles pour le comptable. Cette personne est par ailleurs sous CDI, un préavis permettant une passation plus fluide devra donc être presté.

		Enfin, le mandat de la plupart des administrateurs ayant commencé plus ou moins au même moment, une perte de l'information et de la cohérence décisionnelle pourrait se faire sentir au moment de leur remplacement. Ce risque est mitigé par la mise en place d'un processus d'accueil au sein du CA. Chaque nouvel administrateur est briefé en bilatéral par la personne à la délégation journalière avant sa première réunion au CA
--	--	---

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Sièges social et pays d'origine	rue Lamarck, 9 à 4000 Liège, Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0555 681 227
1.4 Site internet	https://medor.coop
2. Activités de l'émetteur	<p>Article 3 des statuts :</p> <p>La coopérative a pour objet, de promouvoir, organiser, réaliser, tant en Belgique qu'à l'étranger :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la publication d'un média sur les enjeux de société en Belgique et dans le monde ; 2. la promotion, par tout type d'événements, de ce média ; 3. la participation à tout type d'événements liés au journalisme ou aux enjeux de sociétés traités dans ce média ; 4. favoriser, de par son processus de fabrication, les pratiques éthiques respectueuses tant des humains que de la nature.

3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du	N.A.
---	------

capital de l'émetteur.		N.A.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que desactionnaires.		Néant
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.		Andres, Chloé Dubois, Grégory Engels, Philippe Herz, Jean-François Leray, Alexandre Peltier, Benjamin Jenard, Laurence Gits,Geoffroy
5.2 Identité des membres du comité de direction.		Laurence JENARD
5.3 Identité des délégués		Laurence JENARD

à la gestion journalière.	
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	<p>Article 26 Le mandat d'administrateur est presté à titre gratuit. Il n'y a pas de jetons de présence.</p> <p>La déléguée à la gestion journalière est rémunérée dans le cadre d'un contrat de travail CDI brut 3.600 euros (au 31/12/2023).</p>
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Il n'y a pas de condamnation.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées	<p>Il n'y a à notre connaissance pas de conflit d'intérêt entre les personnes citées aux point 3 et 5 ou d'autres parties liées à la coopérative et l'émetteur.</p> <p>Art 31 des statuts : 31.4. L'administrateur qui a un intérêt patrimonial direct ou indirect opposé à celui de la société pour une décision ou dans une opération soumise à l'approbation de l'organe d'administration est tenu de l'en prévenir. Il ne peut prendre part à cette délibération ni au vote. Lorsque tous les administrateurs de l'organe d'administration</p>

	<p>ont un conflit d'intérêts, la décision ou l'opération est soumise à l'assemblée générale ; si l'assemblée générale approuve la décision ou l'opération, l'organe d'administration peut l'exécuter.</p> <p>Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un tel intérêt opposé à celui de la société.</p> <p>L'organe d'administration ou l'assemblée générale décrivent, dans le procès-verbal ou dans un rapport spécial, la nature de la décision ou de l'opération ainsi que les conséquences patrimoniales de celle-ci pour la société et justifie la décision qui a été prise. Cette partie du procès-verbal ou ce rapport figure dans son intégralité dans le rapport de gestion ou dans une pièce qui est déposée en même temps que les comptes annuels.</p> <p>Si la société a nommé un commissaire, le procès-verbal ou le rapport lui est communiqué. Dans son rapport relatif aux comptes, le commissaire évalue, dans une section séparée, les conséquences patrimoniales pour la société des décisions de l'organe d'administration ou de l'assemblée générale, telles que décrites dans le procès-verbal ou le rapport, pour lesquelles il existe un intérêt opposé.</p>
--	---

9. Identité du commissaire aux comptes.		Comme petite entreprise, la SC Médor n'est pas soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Ils sont joints en annexe de la présente et n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	100.868,66€. Le fonds de roulement net est suffisant au regard des obligations actuelles de la structure.
3.1 Capitaux propres.	104.078,53€ Le ratio de solvabilité est de 31,46%.
3.2 Endettement.	Dettes à long terme : 0,00€ Dettes à court terme (y compris comptes de régularisation du passif) : 226.783,99€ Dettes à court terme (hors comptes de régularisation du passif) : 91.926,13€

<p>3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.</p>	<p>Fin 2026.</p>
<p>3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.</p>	<p>2033.</p>
<p>4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.</p>	<p>Le bilan intermédiaire montre une amélioration de la situation financière, lié à deux choses une augmentation du nombre d'abonnement et une augmentation du subsides de la communauté française.</p>

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	de	Il n'y a pas de montant minimal pour cette offre.
1.2 Montant de souscription investisseur.	minimal depar	20 euros, prix d'une part de coopérateur de catégorie B.
1.3 Montant de souscription investisseur.	maximal depar	N.A.
2. Prix total des instruments de placement offerts.		80.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	de	29/11/2024
3.2 Date de clôture de l'offre.	de	28/11/2025
3.3 Date d'émission des instruments de placement.		N.A.
4. Droit de vote attachés aux parts.		Article 19.3 des statuts : 19.3.1. Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

	19.3.2. Pour les procurations, aucun coopérateur ne peut prendre part au vote, à titre personnel ou comme mandataire, pour un nombre de voix qui dépasse le dixième des voix attachées aux parts, présentes ou représentées.
--	--

<p>5. Modalités de composition du Conseil d'administration.</p>	<p>Article 21 des statuts :</p> <p>21.1. La société est administrée par minimum cinq administrateurs, coopérateurs ou non, nommés par l'assemblée générale des coopérateurs.</p> <p>21.2. La majorité des administrateurs sont des administrateurs détenteurs de Parts A, c'est-à-dire des Médoriens. Ils ont été présentés à l'assemblée générale comme candidat-administrateur sur une liste établie par le Collège des Médoriens et élu conformément à l'article 19.2.1.</p> <p>21.3. Au minimum un administrateur ne représente ni les pouvoirs publics ni des entreprises privées sans finalité sociale.</p> <p>21.4. Les membres sont nommés pour un terme de trois (3) ans. Ils sont rééligibles une fois.</p> <p>21.5. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, administrateurs ou travailleurs, une personne physique en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, au nom et pour le compte de la personne morale. Le représentant permanent est soumis aux mêmes conditions et encourt les mêmes responsabilités que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre. La personne morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.</p> <p>21.6. Aucun mandat politique, aucune adhésion à un parti politique n'est autorisé pour les administrateurs ou leurs représentants permanents. Tout mandat politique ou adhésion à un parti politique survenant au cours de la période de deux ans d'un administrateur ou d'un représentant permanent implique automatiquement qu'il est réputé démissionnaire. Son remplacement se fera selon le principe de vacance.</p> <p>21.7. Le conseil d'administration est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au maximum à 49 % de représentants d'entreprises qui n'ont pas de finalité sociale explicite; - au maximum à 25 % de représentants de pouvoirs publics. Est considéré comme représentant des pouvoirs publics toute personne qui siège en vertu d'un mandat reçu sur base des statuts et/ou suite à un mandat résultant d'une délibération d'un pouvoir public ou parapublic.

6. Frais à charge de l'investisseur.	Médor ne prévoit pas de frais spécifiques à charge des investisseurs.
7. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription, il est prévu de rembourser les derniers souscripteurs dont lademande dépasse le montant maximum de l'offre

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	La présente offre est destinée à financer le développement de Médor. Les investissements nécessaires concernent principalement l'amélioration de nos outils, et l'aménagement vers un nouveau lieu (détaillé ci-dessous). Ils seront couverts en partie par la levée de fond en cours.
--	---

<p>2. Détails du Financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Depuis le début, la question du choix des outils de leur indépendance et de leur conséquence sur le monde du travail et sur notre société et un questionnement central au sein de l'entreprise Médor grâce à l'impulsion d'Open Source Publishing, le collectif de graphistes, composant une partie des fondateurs et fondatrices de l'entreprise, Imaginer un projet qui change le rapport à la presse avait-il du sens, si on le réalisait avec des outils propriétaires (où le code est fermé et dont la licence pour les utiliser obligatoirement payante) ? OSP avait déjà effectué un bout de chemin dans cette réflexion, inhabituelle pour des journalistes, et donc travaillé ces outils. Résultats des courses, Médor est aujourd'hui mis en page avec des technologies ouvertes omniprésentes sur le web, mais rarement (voire jamais) utilisées par les médias via le développement d'une application appelée HTML2PRINT (du langage HTML pour l'impression). Nos abonnements et la comptabilité de Médor sont quant à eux géré par un CRM basé sur le logiciel Odoo en version communautaire.</p> <p>Le total des investissements nécessaires est estimé à 80.000€</p> <p>1. Pour notre CRM, l'investissement couvre tous les modules : la comptabilité, la gestion des coopérateurs, la gestion du système dépôt vente pour les ventes directes, et le module abonnement proprement dit. Pour ce dernier, l'investissement inclu aussi une amélioration en profondeur de l'expérience client. Concrètement, cela concerne d'une part un changement de paradigme en favorisant l'abonnement sur le long terme (plutôt que par année) et d'autres parts une amélioration de l'expérience utilisateur comme la simplification de l'accès aux périodes d'abonnements et aux factures, et la simplification de l'accès en ligne. Certaines procédures actuelles devront aussi être semi automatisée (comme la reconciliation comptable) afin de diminuer le temps consacré aux tâches purement administratives et dégager du temps pour des tâches plus stratégiques. Une première estimation comprend la finalisation du diagnostic (avec le recours à la connaissance approfondies de nouvelles pratiques) la rédaction d'un cahier des charges , le développement proprement dit, la réimplantation des données, la mise en test et la formation des équipes. Elle comprend aussi une réflexion avec d'éventuelles consultations extérieures sur l'amélioration du font end pour les usagers. L'ensemble a été évalué à 55,000€.</p> <p>2. Pour l'application Html2print, l'investissement permettrait de couvrir les frais d'un diagnostic et la mise en place d'une nouvelle maquette. Celui-ci se ferait en trois étapes : analyse des processus de mis en page actuel et de l'outil même, états des lieux des autres outils existants en libre et réflexions sur la maquette de mise en page et choix d'un outil en fonction de la maquette. Une première estimation réalisée avec nos graphistes s'élève à 10. 000€</p> <p>3. Enfin, d'autres investissements sont aussi nécessaire dans le cadre d'un nouvel aménagement. En effet, afin d'améliorer notre visibilité et notre lien avec un public varié, nous devons déménager. Plusieurs pistes se dessinent, mais dans tous les cas, nous devons pouvoir rafraichir un petit peu le lieu et le rendre plus confortable et attractif pour une nouvelle clientèle (peinture, travail sur la vitrine, présentoir, ..)</p> <p>250 € le m² pour un lieu d'une cinquantaine de m² 11500€ + 2000^e pour le déménagement + 1500€ pour du nouveau mobilier de bureau 15,000€.</p>
--	---

<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un dossier de financement a été introduit chez Finance Brussels dans le cadre de Coop-us. - Une demande de bourse a été introduite à la fondation Nlnet foundation (fondation soutenant les logiciels libres) pour l'action autour de l'amélioration du programme de mise en page htmltoprint.
--	--	---

--	--	--

4. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le plan financier sur simple demande à bureau@medor.coop.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts de catégorie B : parts de coopérateurs ordinaires. Les parts de catégorie A ne font pas partie de la présente.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Part de catégorie B : 20 euros.
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2023	Valeur estimée à 3.32 euros.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement des parts se fera au prix de la valeur comptable.
2.6 Plus-value	Pas de plus-value possible.

<p>3. Modalités de remboursement.</p>	<p>Article 13 des statuts :</p> <p><u>Article 13 : Droit au remboursement des coopérateurs</u></p> <p>13.1. Droit</p> <p>13.1.1.Le coopérateur sortant, ses ayants-droit ou ayants-cause, ont exclusivement droit au remboursement de l'apport, c'est-à-dire au montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses parts, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts, telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.</p> <p>13.1.2.Le montant de la valeur d'actif net d'une part est calculé proportionnellement au montant réellement libéré sur cette part par rapport à la valeur de l'ensemble des apports disponibles.</p> <p>13.1.3.L'actif net est établi par l'organe d'administration et ne comprend pas les apports indisponibles, les réserves, les plus-values de réévaluation, les bénéfices reportés, les provisions et impôts différés, les dettes et les comptes de régularisation.</p> <p>13.2. Modalités du remboursement</p> <p>13.2.1. Le remboursement de part(s) s'effectue dans le septième mois de l'exercice social dans lequel est intervenue la sortie, après l'approbation par l'assemblée générale des comptes annuels de l'exercice social de l'année précédant celle au cours duquel le coopérateur a perdu sa qualité pour l'une des causes énumérées à l'Article 10.</p> <p>13.2.2. L'organe d'administration établit pour le surplus, à tout le moins annuellement, le rapport visé à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations.</p> <p>13.2.3. Toutefois, si le montant du remboursement ne peut être payé en tout ou partie en application des articles 6:115 et 6:116 du Code des sociétés et des associations, le droit au paiement est suspendu jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises, conformément à l'article 6:120 §1^{er} 6^o du Code des sociétés et associations. Le montant restant dû du remboursement est payable avant toute autre distribution aux coopérateurs. Si plusieurs coopérateurs ont vu leur droit au remboursement suspendu, les paiements se font au prorata pour toutes les parts de retrait d'un même exercice social et les parts d'un exercice social plus ancien sont payées en priorité. Aucun intérêt n'est dû sur le montant restant dû sur la part de retrait.</p>
---------------------------------------	---

4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des Instruments de placement.	<p>Article 7.2 des statuts :</p> <p>7.2.1. Les parts de classe A et B sont cessibles entre coopérateurs de même classe ou à des tiers ayant été agréés par l'organe d'administration conformément à l'Article 8.</p> <p>7.2.2. La cession intervenue en violation des principes énoncés au présent Article est nulle de plein droit et ne peut être opposée ni aux tiers ni à la société.</p> <p>7.2.3. La cession des parts est constatée par une inscription dans le registre des parts nominatives et prend effet à la date de celle-ci. L'organe d'administration décide souverainement des modes de preuve, en ce compris de droit commun, justifiant l'inscription et peut y procéder lui-même ou déléguer ses pouvoirs à cet égard.</p> <p>La mise en gage des parts sociales est interdite.</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.

7. Politique de dividende	<p>Article 43 de statuts :</p> <p>43.1. Le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que la société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet.</p> <p>43.2. Le montant du dividende est un pourcentage calculé sur base du prix d'acquisition de la part.</p> <p>43.3. En tout état de cause, aucune part sociale ne pourra se voir attribuer un dividende (ou tout autre avantage patrimonial) supérieur au taux maximum visé à l'article 1, § 2, 6° de l'Arrêté Royal du huit janvier mille neuf cent soixante-deux, fixant les conditions d'agrégation des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives.</p> <p>Au vu du plan financier, aucune rentabilité et donc aucune perspective de distribution de dividendes n'est prévue durant les prochaines année et au moins jusque fin 2026.</p> <p>Il n'y a pas de politique structurelle concernant la politique de dividende, mais à ce jour, les assemblées générales consécutives ont toutes décidé de ne pas distribuer les dividendes.</p>
8. Date de la distribution dividende.	S'il échet, la distribution a lieu après la décision de l'Assemblée générale d'accorder des dividendes ou non. A réunion de l'AG se tient au plus tard le 3ème samedi de juin.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes. Pour l'année de revenus 2024, année d'évaluation 2025, le montant de l'exonération est de 833 euros.
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Madame Laurence Jenard, bureau@medor.coop,</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.
Autres :	

		<p>Compte bancaire : Site internet : ww.medor.coop Email : bureau@medor.coop</p>
--	--	--

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MEDOR**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Lamarck

N° : 9

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0555.681.227

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

04-07-2014

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **11-06-2024**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Peltier Benjamin

Rue François Degreef 13
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-17

Fin de mandat :

Administrateur

Malaurie Chokouale-Datou

Rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-19

Fin de mandat : 2023-06-17

Administrateur

Dubois Grégory

Rue Grand Ventil 0
4870 Trooz
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-17

Fin de mandat :

Administrateur

Dumont Jean-François

Rue Lamarck 9
4000 Lège
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-19

Fin de mandat : 2023-06-17

Administrateur

HERZ Jean-François

rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat :

Administrateur

LOISEAU Ludivine

rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat :

Administrateur

Engels Philippe

Rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-18

Fin de mandat :

Administrateur

NOIRFALISSE Quentin

rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat :

Administrateur

MAGNAN Sarah

rue Lamarck 9
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.791</u>	<u>21.777</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.101	17.210
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	0	3.877
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	3.877
Immobilisations financières	6.1.3	28	690	690
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>304.281</u>	<u>350.906</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	30.323	28.127
Stocks		30/36	30.323	28.127
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	149.811	124.223
Créances commerciales		40	136.321	110.763
Autres créances		41	13.490	13.460
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	122.543	197.867
Comptes de régularisation		490/1	1.604	690
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	308.073	372.683

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	68.929	120.769
Apport		10/11	414.740	418.075
Disponible		110	407.140	410.335
Indisponible		111	7.600	7.740
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	19.374	19.374
Réserves indisponibles		130/1	624	624
Réserves statutairement indisponibles		1311	624	624
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	18.750	18.750
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-365.185	-316.680
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	239.143	251.914
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	115.506	140.550
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	94.042	124.583
Fournisseurs		440/4	94.042	124.583
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	21.209	15.246
Impôts		450/3	4.697	3.493
Rémunérations et charges sociales		454/9	16.512	11.753
Autres dettes		47/48	255	721
Comptes de régularisation		492/3	123.637	111.364
TOTAL DU PASSIF		10/49	308.073	372.683

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	108.738	34.231
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	13.809	
Chiffre d'affaires		70	390.542	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	365.236	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	134.950	109.780
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	17.985	21.487
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	60	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	392	70
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3.944	39
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-48.592	-97.145
Produits financiers		75/76B	229	89
Produits financiers récurrents		75	229	89
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	455	841
Charges financières récurrentes		65	455	841
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-48.818	-97.897
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-48.818	-97.897
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-48.818	-97.897

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-365.498	-316.680
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-48.818	-97.897
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-316.680	-218.782
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-365.185	-316.680
Intervention des associés dans la perte	794	313	
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	112.920
8029	3.877	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	116.797	
8129P	XXXXXXXXXX	95.710
8079	17.985	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	113.696	
(21)	3.101	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	16.234
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189	-3.877	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	12.357	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	12.357
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	12.357	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	0	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	690

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 690

Plus-values au terme de l'exercice

8455P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28) 690

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 20.03.2019 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN**1. Immobilisés**

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Constructions : 3%

Echantillons : 20% à 33,33%

Matériels de bureau : 20% à 25%

Matériels Informatiques : 33,33%

Matériels Roulants : 20% à 25%

Matériels d'occasion : 33% à 50%

Immobilisations incorporelles : 5% à 20% en général sauf les immobilisations incorporelles correspondant au développement web.

Ces dernières peuvent comprendre des frais de salaires (sur factures ou via CDD) tant que celles-ci sont faites de manière non récurrente et couvrent des prestations liées précisément à ce projet : développement informatique, graphisme, encodage de données, étude de faisabilité, réunions de brainstorming

2. Créances.

Les créances concernant les abonnements sont toujours payés à l'avance. Elles sont reprise dans la comptabilité au prorata du nombre d'exemplaire des publications papier envoyées sur l'année.

À plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractères douteux.

Les créances concernant la vente au numéros sont reprises selon l'année de leurs dates comptables.

Les créances concernant les librairies sont reprises dans l'exercice de l'année comptable de la parution du numéro concerné, sauf pour le mois de décembre. Celles-ci sont reportées l'année suivante.

3. Stocks

Le stock est valorisé au prix de production. Ils valent 50 % de leur valeur 6 mois après la date de parution. Ils valent 50 % (et sont utilisés comme outils promotionnels) un an après la date de parution.

300 exemplaires de Medor (distribués via les fondateurs et les journalistes) sont utilisés comme promotion et valent 0 % de leur valeur dès la sortie du numéro.

4. Comptes de régularisations.

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.

- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

POSTES DU PASSIF DU BILAN**1. Dettes à un an ou plus**

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Provisions pour risques et charges.

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

L'application des règles comptables de continuité est justifiée par les mesures prises par l'organe d'administration en vue de diminuer les coûts de production (meilleure gestion des stocks), d'augmenter les ventes et les réabonnements, d'initier une réflexion sur la politique tarifaire. De plus, elle est justifiée par l'établissement par l'organe d'administration d'un plan de trésorerie prospectif qui démontre la solvabilité de la coopérative à plus de 12 mois

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	2	1,1	2,6	2,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.382	999	4.381	4.447
Frais de personnel	102	105.427	22.449	127.876	106.786

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	1	2,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	1	2,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	1	2,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		5	2,9
305		5	2,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MEDOR**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Lamarck

N° : 9

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0555.681.227

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

04-07-2014

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **11-06-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Malaurie Chokouale-Datou

Rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-19

Fin de mandat :

Administrateur

DELFOSSÉ Colin

rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat : 2022-06-18

Administrateur

Dumont Jean-François

Rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-19

Fin de mandat :

Administrateur

HERZ Jean-François

rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat : 2022-06-18

Administrateur

LOISEAU Ludivine

rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat : 2022-06-18

Administrateur

Engels Philippe

Rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-18

Fin de mandat :

Administrateur

NOIRFALISSE Quentin

rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat : 2022-06-18

Administrateur

MAGNAN Sarah

rue Lamarck 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-13

Fin de mandat : 2022-06-18

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>21.777</u>	<u>39.386</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	17.210	38.696
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	3.877	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.877	
Immobilisations financières	6.1.3	28	690	690
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>350.906</u>	<u>432.206</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	28.127	18.989
Stocks		30/36	28.127	18.989
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	124.223	165.267
Créances commerciales		40	110.763	160.755
Autres créances		41	13.460	4.512
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	197.867	246.467
Comptes de régularisation		490/1	690	1.484
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	372.683	471.592

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	120.769	215.347
	Indisponible		10/11	418.075	414.755
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110	410.335	407.015
	Réserves statutairement indisponibles		111	7.740	7.740
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13	19.374	19.374
	Autres		130/1	624	624
	Réserves immunisées		1311	624	624
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132	18.750	18.750
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-316.680	-218.782
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		16		
	Grosses réparations et gros entretien		160/5		
	Obligations environnementales		160		
	Autres risques et charges		161		
Impôts différés					
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	251.914	256.246
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	140.550	119.343
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	124.583	98.400
Fournisseurs		440/4	124.583	98.400
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	15.246	20.810
Impôts		450/3	3.493	7.108
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.753	13.702
Autres dettes		47/48	721	133
Comptes de régularisation		492/3	111.364	136.903
TOTAL DU PASSIF		10/49	372.683	471.592

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	34.231	47.295
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	109.780	108.281
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	21.487	22.584
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	70	7.454
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	39	6.082
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-97.145	-97.105
Produits financiers		75/76B	89	61
Produits financiers récurrents		75	89	61
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	841	438
Charges financières récurrentes		65	841	438
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-97.897	-97.482
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-97.897	-97.482
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-97.897	-97.482

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-316.680	-218.782
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-97.897	-97.482
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-218.782	-121.301
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-316.680	-218.782
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	112.920
8029	0	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	112.920	
8129P	XXXXXXXXXX	74.224
8079	21.487	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	95.710	
(21)	17.210	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	12.357
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	3.877	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	16.234	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	12.357
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	12.357	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.877	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	690

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 690

Plus-values au terme de l'exercice

8455P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28)	690	
------	-----	--

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 20.03.2019 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN**1. Immobilisés**

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Constructions : 3%

Echantillons : 20% à 33,33%

Matériels de bureau : 20% à 25%

Matériels Informatiques : 33,33%

Matériels Roulants : 20% à 25%

Matériels d'occasion : 33% à 50%

Immobilisations incorporelles : 5% à 20% en général sauf les immobilisations incorporelles correspondant au développement web.

Ces dernières peuvent comprendre des frais de salaires (sur factures ou via CDD) tant que celles-ci sont faites de manière non récurrente et couvrent des prestations liées précisément à ce projet : développement informatique, graphisme, encodage de données, étude de faisabilité, réunions de brainstorming

2. Créances.

Les créances concernant les abonnements sont toujours payés à l'avance. Elles sont reprise dans la comptabilité au prorata du nombre

d'exemplaire des publications papier envoyées sur l'année.

À plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les

créances en souffrance de paiement et/ou à caractères douteux.

Les créances concernant la vente au numéros sont reprises selon l'année de leurs dates comptables.

Les créances concernant les librairies sont reprises dans l'exercice de l'année comptable de la parution du numéro concerné, sauf pour le mois de décembre. Celles-ci sont reportées l'année suivante.

3. Stocks

Le stock est valorisé au prix de production. Ils valent 50 % de leur valeur 6 mois après la date de parution. Ils valent 0 % (et sont utilisés

comme outils promotionnels) un an après la date de parution.

300 exemplaires de Medor (distribués via les fondateurs et les journalistes) sont utilisés comme promotion et valent 0 % de leur valeur dès la sortie du numéro.

4. Comptes de régularisations.

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.

- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

POSTES DU PASSIF DU BILAN**1. Dettes à un an ou plus**

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Provisions pour risques et charges.

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,3	1,8	2,5	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.197	2.250	4.447	4.454
Frais de personnel	102	55.054	51.732	106.786	105.652

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	2	2,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	2	2,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	2	2,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	9	4,6
305	1	9	4,7

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	